



SM des basses vallées angevines et de la Romme (Siren : 200080828)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Angers
Arrondissement	Angers
Département	Maine-et-Loire
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	18/04/2018
Date d'effet	18/04/2018

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Jean-Paul PAVILLON

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	83 Rue du Mail
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	49000 ANGERS
Téléphone	02 41 05 45 02
Fax	
Courriel	jean.roussetot@angersloiremetropole.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	351 708
Densité moyenne	194,39

Périmètres

Nombre total de membres : 4

- Dont 4 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
49	CC Anjou Loir et Sarthe (200068955)	CC
49	CC des Vallées du Haut-Anjou (200071868)	CC
49	CC Loire Layon Aubance (200071553)	CC
49	CU Angers Loire Métropole (244900015)	CU

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 4

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique <i>Le syndicat a pour objet, sur le périmètre du bassin versant de la Maine, des confluences des basses vallées angevines, de celui de la Romme et de la Boire de Champtocé, de participer à la préservation et à la restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques non domaniaux, ainsi qu'à la prévention des inondations. À cet effet, il assure sur ce périmètre, au lieu et place de ses membres : ? la réalisation, l'entretien et la gestion des aménagements visant à préserver, réguler ou restaurer les caractères hydrologiques ou géomorphologiques des cours d'eau non domaniaux ;</i></p> <p>Par substitution</p>
<p>- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau <i>l'entretien et l'aménagement des cours d'eau non domaniaux, canaux, lacs ou plans d'eau et de leurs accès.</i></p> <p>Par substitution</p>
<p>- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines <i>la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides et des formations boisées riveraines</i></p> <p>Par substitution</p>
<p>- Autres actions environnementales <i>animation et concertation en matière de gestion des cours d'eau et de prévention des inondations.</i></p> <p>Par substitution</p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)